

24 septembre 2019

Monsieur,

Nous souhaitons remercier la municipalité de Châteaubriant pour la subvention accordée à notre association et pour avoir autorisé sa domiciliation à l'Hôtel de ville.

Au terme de cette première année de travail, il nous semble utile de dresser un bilan des actions réalisées et de leur cohérence avec l'objet fondamental de notre association consistant à promouvoir les circulations douces sur le territoire.

Nous sommes heureux qu'un échange régulier ait pu s'instaurer au cours des 8 réunions de travail qui ont eu lieu depuis l'accueil que vous nous avez personnellement réservé en mairie en février 2018, suite à notre sollicitation. Toutefois nous regrettons que vos services ne fournissent ni ordre du jour ni compte rendu explicite de ces réunions, ce qui peut entraîner des interprétations divergentes.

Ainsi, il nous a été présenté la nécessité de développer des aménagements cyclables sur le secteur de la Ville-Marie du fait, selon les services municipaux, d'une explosion attendue de la démographie sur ce secteur en raison de la division parcellaire. Nous avons donc travaillé sur ce dossier avec nos adhérents et les habitants de ce quartier.

Dans un esprit de réflexion globale, il nous a semblé opportun d'étendre cette étude aux accès des écoles de Béré et Trinité, à la traversée du groupe hospitalier, à celle de la route de Rennes, à l'aménagement de la rue du Champ de Foire et à la rue du Prieuré de Béré, afin de permettre un cheminement à vélo jusqu'au centre ville. Nous avons formulé des propositions dans ce sens lors de la sortie à vélo en juin 2018 en présence de Madame Ciron.

Il ressort que si l'axe nord/sud tel que vous le présentez dans la presse reprend bien certains éléments que nous avons discutés comme le passage en double sens cyclable d'une portion de la rue du Moulin de Béré et la traversée du Champ de Foire il ne répond que très partiellement aux attentes des habitants du nord en ce qui concerne la desserte et la traversée du centre ville pour les vélos.

Il nous est par conséquent difficile de donner notre validation totale de cet axe sachant que le périmètre de la concertation portait sur la Ville-Marie uniquement. De plus l'enveloppe d'environ 350.000€ dédiée à l'accès à Aquachoisel pour aménager une portion de quelques dizaines de mètres nous apparaît injustifiée au regard du coût et de l'absence de danger sur ce secteur puisqu'il n'y a pas de circulation automobile sur cette zone et que des aménagements préexistaient. Si nous avons bien compris, cette somme représente plus d'un tiers du montant alloué au vélo dans le cadre du PGD sur 7 ans, alors que des aménagements urgents et importants ont été identifiés par les usagers lors de l'enquête de cyclabilité en 2017 pour l'ensemble de la ville. A ce sujet, nous vous avons transmis les résultats de cette enquête nationale début 2018 accompagnée des remarques et préconisations des participants. Nous n'avons pas eu de retour de votre part ni constaté de réalisations concrètes. De même, en 2016 nous vous avons soumis une liste de plus d'une centaine de points à améliorer et manifestement un très petit nombre d'entre eux ont été traités à ce jour.

Concernant la rue des 27 Otages, s'agissant d'un réaménagement complet, l'esprit de la LAURE ne nous semble pas respecté car elle stipule que des aménagements cyclables doivent être prévus. Or cela n'est pas le cas puisqu'une seule direction est dédiée au vélo alors que cela aurait dû être dans les deux sens comme notifié par ailleurs dans le PGD. Nous avons fait part de ce problème à Madame Ciron dans un courrier électronique le 11 Juin. Nous attendons sa réponse.

Nous constatons que la municipalité fait des choix d'aménagements de voirie qui privilégient les intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général notamment dans la rue des Déportés Résistants. Ainsi lors de nos échanges avec les élus, lorsque nous réclamons des aménagements cyclables pour permettre les déplacements de nos enfants et des scolaires en sécurité il nous est objecté : « *Cela va être difficile avec les riverains* ». Dès lors, il nous apparaît manifestement que la politique de déplacements doux de la ville repose sur les exigences particulières de certains riverains tandis que les parents ne laissent pas leurs enfants se déplacer à vélo par crainte d'un accident. Nous ne sommes pas dans un cercle vertueux.

Pourtant, il est indéniable que le vélo en ville est un sujet d'actualité à l'image positive et d'ailleurs il occupe une place importante depuis 2018 au sein de la communication municipale avec notamment Châteaubriant magazine qui, régulièrement, met en avant sur sa couverture les mobilités douces et place Véli-Vélo comme partenaire. Or à notre sens, un partenariat se fonde sur un rapport d'égalité, une écoute constructive et une prise en compte des attentes mutuelles avec un objectif commun. Comme vous l'avez exprimé en 2011, vous souhaitiez faire du vélo une priorité pour la ville et dans ce contexte, nous ne comprenons pas que nos propositions soient qualifiées de « *radicales* » par certains de vos collaborateurs alors qu'elles nous semblent tout à fait légitimes et raisonnables. Ainsi, nous réclamons avec constance depuis début 2016 :

Aménagement et sécurisation des voies d'accès aux établissements scolaires pour les vélos.

Développement des doubles sens cyclables et réflexion sur leur mise en œuvre sans tabou, ni passion ni affirmation dogmatique, ni arrêtés municipaux non motivés et juridiquement fragiles.

Sécurisation de la circulation des vélos sur les ronds-points où plusieurs accidents ont déjà eu lieu.

Création systématique de "bypass" vélo sur les chicanes et rétrécissements afin d'éliminer le risque d'accident lié au rabattement des voitures sur les cyclistes pour pouvoir "passer" en premier.

Mise à disposition d'un local pour assurer les ateliers d'autoréparation permettant à tous de faire les petites réparations sur leur vélo tel que vous nous l'aviez proposé.

Réalisation de campagnes de sensibilisation et d'incitation à utiliser le vélo ou la marche à pied plutôt que la voiture à chaque fois que cela est possible.

Ceci constitue des axes de réflexion précis qui pourraient utilement trouver leur place dans un programme d'actions municipales. Enfin, il nous semble important que la ville ou la communauté de communes se dote d'un guide des aménagements de voirie en cohérence avec le PGD.

En conclusion, au terme de cette première année de réunions, nous constatons que nos propositions ne sont que très peu entendues et souvent considérées comme « *trop chères* » ou trop « *radicales* ». Nous avons le sentiment que ces réunions ont surtout servi de caution pour mettre en avant « un travail collaboratif » avec notre association dans les documents comme le PGD et le PLU. Nous vous rappelons que nos adhérents travaillent bénévolement et apportent le sérieux et la rigueur nécessaires à ce sujet essentiel qui est de notre responsabilité à tous : la lutte contre le dérèglement climatique et la diminution nécessaire des émissions de gaz à effet de serre. Ils attendent donc des résultats réels pour les habitants de Châteaubriant en matière de maillage continu du réseau cyclable inter-quartier et l'accès au centre ville.

Aussi, nous souhaitons vous faire part d'une certaine déception de nos adhérents car nous attendions de la municipalité qu'elle étudie nos propositions et qu'elle réponde favorablement à des projets peu onéreux que nous lui avons présentés, sans attendre la réalisation d'un « *grand projet* » à l'échéance floue comme par exemple la traversée de la route de Rennes pour les enfants des groupes scolaires Béré et Trinité.

Nous voulons croire qu'une nouvelle méthode de travail plus constructive va s'ouvrir. Tout en continuant à prendre part au débat démocratique nous porterons nos revendications sur la place publique dans le cadre d'une démarche citoyenne. Face aux grands défis de notre temps et afin de permettre un avenir commun dans un monde vivable pour tous, nous sommes persuadés que vous avez pleine conscience des enjeux. Au niveau local, vous avez le pouvoir et la responsabilité de faire évoluer les choses et de prendre des décisions fortes pour œuvrer dans ce sens.

Dans l'attente d'une réponse, recevez, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Le conseil d'administration de l'association :

M.L. Pantecouteau

F. Dubois

B. Leduc

C. Rinfray

M. Leroux

Y. Guinel

M. M. Boissinot

I. Dahirel

J. F. Gautier

1 octobre

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 24 septembre dernier. Il me semble préférable de faire une réunion de travail pour répondre, point par point, à vos demandes.

Aussi, je vous propose de vous rapprocher de mon Cabinet (Anita BODIER : 02 40 81 52 03 - a.bodier@ville-chateaubriant.fr) afin de fixer une date.

Dans l'attente, Cordialement

21 octobre

Monsieur Le Maire,

Nous vous remercions de votre proposition de Rendez vous.

Avant d'envisager une rencontre et dans une démarche la plus constructive possible, pourriez-vous nous adresser une réponse écrite sur chacun des thèmes que nous avons développés dans notre courrier?

- Aménagement et sécurisation des voies d'accès aux établissements scolaires et sportifs pour les vélos.
- Développement des doubles sens cyclables et réflexion sur leur mise en œuvre.
- Sécurisation de la circulation des vélos sur les ronds-points où plusieurs accidents ont déjà eu lieu.
- Création systématique de "bypass" vélo sur les chicanes et rétrécissements afin d'éliminer le risque d'accident lié au rabattement des voitures sur les cyclistes pour pouvoir "passer" en premier.
- Mise à disposition d'un local tel que vous nous l'aviez proposé en février 2018.
- Réalisation de campagnes de sensibilisation et d'incitation à utiliser le vélo ou la marche à pied plutôt que la voiture sur la communication municipale .

Dans cette attente, nous vous prions, monsieur le maire de croire en nos salutations respectueuses.

Le conseil d'administration de Véli-Vélo

Le 5 novembre Madame la Présidente,

Lors de l'Assemblée Générale de Véli-Vélo du 13 octobre dernier à laquelle a participé Georges-Henri NOMARI, Adjoint, les critiques envers l'action municipale n'ont pas manqué et ma proposition de rencontre a été déclinée.

Je constate maintenant que vous souhaitez poursuivre le dialogue mais uniquement après avoir obtenu une réponse écrite à votre lettre du 24 septembre. Or, vous comprendrez qu'il n'est pas possible de répondre par écrit, d'un point de vue technique, à vos différentes demandes. C'est la raison pour laquelle je vous renouvelle ma proposition d'une réunion de travail avec nos services, de préférence un lundi après-midi.

La cause qui nous réunit mérite un certain consensus pour y travailler.

Cordialement

Alain HUNAUULT

7 décembre

Monsieur le maire

Nous accusons réception de votre mail du 5 novembre 2019, et nous vous en remercions.

Nous souhaiterions apporter une précision : lors de notre Assemblée Générale notre intention n'était pas de critiquer la municipalité, mais de porter à la connaissance de nos adhérents l'évolution des travaux que nous faisons en lien avec vos services.

Nous avons dressé le bilan de l'année écoulée, faisant ainsi état d'actions favorables à l'utilisation du vélo, mais aussi d'aménagements différents de ce qui était attendu pour la rue des 27 Otages par exemple.

Nous attendions des actions fortes de votre part en cohérence avec la communication municipale sur ce sujet, or nous constatons que nous en sommes très éloignés. Nous sommes certains que vous comprendrez notre déception et celle de l'ensemble de nos adhérents qui se sont exprimés lors de l'enquête de cyclabilité de 2017.

Après réflexion, et après avoir travaillé avec vos collaborateurs durant plusieurs mois, nous serions disposés à vous rencontrer en personne, un samedi matin, afin de discuter des points que nous tenons pour essentiels, rappelés ci-dessous et que nous avons l'intention de porter au débat public durant la prochaine campagne électorale :

- Aménagement et sécurisation des voies d'accès aux établissements scolaires pour les vélos.
- Développement et aménagement de doubles sens cyclables dans toutes les zones 30 selon les termes de la loi en vigueur.
- Sécurisation de la circulation des vélos sur les ronds-points où plusieurs accidents ont déjà eu lieu.
- Création systématique de "bypass" vélo sur les chicanes, rétrécissements et ralentisseurs afin d'éliminer le risque d'accident lié au rabattement des voitures sur les cyclistes pour pouvoir "passer" en premier.
- Mise à disposition d'un local pour assurer les ateliers d'auto-réparation tel que vous l'aviez évoqué.
- Réalisation de campagnes de sensibilisation et d'incitation à utiliser le vélo ou la marche à pied plutôt que la voiture à chaque fois que cela est possible.

Confiant dans votre volonté de permettre à tous ceux (adultes et enfants) qui font le choix du vélo pour leurs déplacements courants d'avoir le droit de circuler en sécurité, nous restons à votre disposition.

Les membres du Conseil d'Administration de l'association Véli Vélo.